

**NOTICE EXPLICATIVE AUX PORTEURS DE PROJETS
 PLATEFORME « DÉMARCHES SIMPLIFIÉES » POUR LA SAISIE DES DEMANDES DE
 SUBVENTION POLITIQUE DE LA VILLE AU TITRE DE L'ANNÉE 2019**

1) PRINCIPES GÉNÉRAUX

| | |
|---|--|
| <p>Qu'est-ce que c'est ?</p> | <ul style="list-style-type: none"> ➤ La plateforme dématérialisée de demande de subvention, elle permet aux porteurs de projets (associations, établissements publics, collectivités locales, etc) de saisir en ligne des demandes de subventions pour des actions sur des territoires en politique de la ville (quartiers prioritaires et quartiers de veille). |
| <p>Quelles subventions peut-on solliciter sur la plateforme dématérialisée ?</p> | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Il est possible de demander, via cette plateforme dématérialisée, des subventions auprès de l'État, de la Région, du Département, des EPCS des territoires concernés par votre action, de la CAF et des communes ayant des quartiers prioritaires. ➤ Un appel à projets cadre 2019 est consultable sur le site de la Préfecture de l'Oise et des appels à projets territorialisés tenant compte des spécificités de chaque territoire sont disponibles sur les portails numériques des EPCI et des communes ayant des quartiers prioritaires. ➤ Attention ! Les demandes de subventions déposées ici ne concernent que les actions politique de la ville, les subventions de fonctionnement accordées par les collectivités territoriales font l'objet de procédures spécifiques définies par chaque collectivité. |
| <p>Quel est le principe général de fonctionnement ?</p> | <ul style="list-style-type: none"> ➤ <i>Vous enregistrez une seule et unique fois</i> les informations relatives à votre structure (représentant légal, composition du CA, aspects budgétaires etc.). ➤ Ensuite, vous remplissez un formulaire pour chaque demande de subventions sans qu'il soit nécessaire de remplir à nouveau le formulaire relatif à votre structure. ➤ La date limite de saisie de nouveaux dossiers est fixée au 14 octobre 2018 minuit, Au-delà de la date limite, il sera impossible de saisir de nouveaux dossiers, la plateforme restera en revanche accessible à votre espace porteur de projet pour visualiser l'état d'avancement de l'instruction de votre demande et échanger le cas échéant par messagerie avec les services instructeurs de votre demande. |
| <p>Comment y accéder ?</p> | <ul style="list-style-type: none"> ➤ La plateforme dématérialisée est accessible via les liens mentionnés dans chaque appel à projet du territoire |
| <p>De quoi ai-je besoin pour déposer un dossier de demande de subventions sur la plateforme ?</p> <p style="background-color: yellow; border: 1px dashed red; padding: 2px;">Ci-contre, la première fenêtre après votre connexion</p> | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Vos identifiants pour vous connecter à la plateforme: s'il s'agit de la première utilisation et que vous n'avez donc pas encore créé de compte sur la plateforme, vous devrez créer un identifiant et un mot de passe personnels à conserver pour les utilisations suivantes, avant de pouvoir créer vos demandes de subvention. <div style="text-align: center;">  — Démarrez —▶ Connexion </div> <p style="color: blue; font-weight: bold; margin-top: 20px;">Dématérialiser et simplifier</p> <p style="color: blue;">les démarches administratives</p>  |

Vous devez vous identifier
(un compte de 2017
reste valable)

Connectez-vous

Email

Mot de passe

8 caractères minimum

Mot de passe oublié ?

Se souvenir de moi

Se connecter

ou

S'identifier avec FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect ?

Nouveau sur demarches-simplifiees.fr ?

Créer un compte

Une première
connexion sur DS ?
Créez votre compte

Soyez attentif aux messages envoyés depuis la plateforme !

■ ENREGISTREMENT DE VOTRE STRUCTURE

APRÈS LA CRÉATION DE VOTRE COMPTE, VOUS DEVEZ ENREGISTRER VOTRE STRUCTURE

- *Le SIRET (numéro à 13 chiffres d'inscription au répertoire national des entreprises et des établissements) est obligatoire pour pouvoir enregistrer votre structure et chacune de vos demandes de subventions. Il s'agit du premier élément qui vous sera demandé pour déposer votre dossier.*
- Connectez-vous comme indiqué ci-dessus et saisissez votre SIRET

Enregistrement d'une structure associative avant la saisie de la demande de subvention

Avant la saisie de vos demandes de subvention, le formulaire "enregistrement de la structure" doit être créé. Suite à création de ce dossier d'enregistrement, un numéro vous sera transmis par mail. Il vous sera demandé lors de la saisie de vos demandes de subventions. Vous indiquerez dans tous les dossiers projet que vous déposerez, ainsi l'outil rapatriera automatiquement les données de votre structure. Vous n'aurez plus à déposer en plusieurs exemplaire les PJ de votre structures notamment. Par ailleurs, le dispositif étant directement liés à la base de données du RNA, vous n'aurez bientôt plus à mettre à jour les statuts et pièces déjà déposées en préfecture ! (effectif en septembre)

[En savoir plus ...](#)

Entrez votre Siret

Vos données sont automatiquement rapatriées par la base de l'Insee comme ci-dessous

Enregistrement d'une structure associative avant la saisie de la demande de subvention

AMICALE CULTURELLE DE L'OISE (ACO)

| | |
|---------------------------------|--|
| Siret : | 83527047100013 |
| Forme juridique : | Association déclarée |
| Libellé naf : | Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire |
| Code naf : | 9499Z |
| Date de création : | 16-01-2018 |
| Effectif organisation : | 0 salarié (n'ayant pas d'effectif au 31/12 mais ayant employé des salariés au cours de l'année de référence) |
| Code effectif : | 00 |
| Numéro TVA intracommunautaire : | FR46835270471 |
| Adresse : | AMICALE CULTURELLE DE L'OISE ACO APARTEMENT 404 25 AVENUE SAINT EXUPERY 60180 NOGENT SUR OISE FRANCE |
| Capital social : | |
| Exercices : | |

Informations récupérées auprès de l'INSEE et d'INFOGREFFE

J'autorise les décideurs publics à vérifier les informations de mon organisation auprès des administrations concernées. Ces informations resteront strictement confidentielles.

[Etape suivante](#)

N'oubliez pas de cocher pour passer à l'étape suivante

- **Finaliser l'enregistrement de votre structure pour obtenir votre numéro d'enregistrement indispensable à la saisie de votre demande subvention :**

demarches-simplifiees.fr Dossiers

Enregistrement d'une structure associative avant la saisie de la demande de subvention

[Inviter une personne à modifier ce dossier](#)

Les champs avec un astérisque (*) sont obligatoires. [Guide de la démarche](#)

Informations complémentaires sur la structure

Numéro registre national des associations (RNA)
Seulement si vous êtes une association

Nom du responsable légal de la structure *

Prénom du responsable légal de la structure *

Qualité du responsable légal de la structure *
Président, directeur, etc.

- Vous devez soumettre votre demande d'enregistrement structure pour obtenir le numéro qui vous sera demandé pendant la saisie de votre demande de subvention :

Soumettez votre demande ou la maintenir au statut « brouillon » pour complétude

Enregistrer le brouillon

Soumettre le dossier

Vous recevrez un e-mail de confirmation quelle que soit l'option choisie pour la complétude de la demande d'enregistrement ou le suivi de votre demande en cas de soumission

2) SAISISSEZ VOTRE DEMANDE DE SUBVENTION

Connectez-vous comme indiqué dans les principes généraux

Renseignez à nouveau votre numéro SIRET(13 chiffres) comme ci-après pour déposer votre demande :

demarches-simplifiees.fr

Se décc

Ma procédure

Politique de la ville - Dossier Projet

Ce formulaire permet la saisie des demandes de subventions, au titre du Contrat de ville, auprès de l'Etat (dont ASV, CLAS, CV, DRE, VVV, hors FPD), de la Région (NOE, SRE), du Département, de la MEL, des communes et de la CAF.

Les programmes de subventions sont décrits dans l'appel à projet Politique de la ville 2018 que vous pouvez retrouver sur le site de la MEL.

Pour pouvoir compléter ce dossier de demande de subventions, vous devez vous munir du numéro d'enregistrement de votre structure reçu par email. Vous pouvez aussi le retrouver sur votre interface tps.apientreprise.fr.

Mes informations

5555555555555555

Valider

Vos données structure sont automatiquement rapatriées

N'oubliez pas de cocher pour passer à l'étape suivante

Politique de la ville - Dossier Projet

AMICALE CULTURELLE DE L'OISE (ACO)

| | |
|---------------------------------|--|
| Siret : | 83527047100013 |
| Forme juridique : | Association déclarée |
| Libellé naf : | Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire |
| Code naf : | 9499Z |
| Date de création : | 16-01-2018 |
| Effectif organisation : | 0 salarié (n'ayant pas d'effectif au 31/12 mais ayant employé des salariés au cours de l'année de référence) |
| Code effectif : | 00 |
| Numéro TVA intracommunautaire : | FR4835270471 |
| Adresse : | AMICALE CULTURELLE DE L OISE ACO APARTEMENT 404 25 AVENUE SAINT EXUPERY 60180 NOGENT SUR OISE FRANCE |
| Capital social : | |
| Exercices : | |

Informations récupérées auprès de l'INSEE et d'INFOGREFFE

J'autorise les décideurs publics à vérifier les informations de mon organisation auprès des administrations concernées. Ces informations resteront strictement confidentielles.

Etape suivante

Accédez à votre demande de subvention

Déposez à présent
votre demande de
subvention

Politique de la ville - Dossier Projet

Les champs avec un astérisque (*) sont obligatoires.

Merci de rappeler le numéro d'enregistrement dématérialisé de votre structure

Numéro reçu par email après la création du dossier d'enregistrement de votre structure (via le lien

Numéro de dossier

Nom du projet

Nom du projet

Action reconduite ?

Oui Non

Si oui, depuis quelle année ?

Si oui, depuis quelle année ?

Point important

Lorsque vous complétez votre demande de subvention, à la fin du formulaire vous trouverez deux boutons : « enregistrer le brouillon », soit « soumettre mon dossier »

Vous pouvez maintenir votre demande au statut « brouillon » pour une complétude ultérieure ou la soumettre immédiatement (dans ce cas vous ne pourrez plus la modifier quand elle sera en instruction sauf si accord de l'instructeur)

Enregistrer le brouillon

Soumettre le dossier

3) COMMENT ACCÉDER A VOTRE ESPACE DE DEMANDE DE SUBVENTION POUR COMPLÉTER OU SUIVRE L'INSTRUCTION DE VOTRE DEMANDE ?

Pour compléter une demande au statut « brouillon »

- Reprenez l'email reçu lors de l'enregistrement de votre demande sous le statut « brouillon » il est de ce type :

Bonjour,

Vous pouvez retrouver et compléter le brouillon que vous avez créé pour la démarche **Politique de la ville** -

Dossier Projet-Contrat de ville de la CCPV à l'adresse suivante : <https://www.demarches-simplifiees.fr/users/dossiers?liste=brouillon>

Bonne journée,

L'équipe demarches-simplifiees.fr

- En cliquant sur ce lien ci-dessus, vous retrouvez votre espace pour la complétude de votre dossier et le cas échéant le soumettre aux services instructeurs

The screenshot shows the user interface of demarches-simplifiees.fr. At the top, there is a navigation bar with the logo and the text 'demarches-simplifiees.fr Dossiers'. Below this, the main heading is 'Mes dossiers'. To the right of this heading is a button labeled 'Commencer une nouvelle démarche'. Below the heading is a table with the following columns: 'N° dossier', 'Procédure', 'Statut', and 'Mis à jour'. The table contains one row of data: '115607', 'Politique de la ville - Dossier Projet-Contrat de ville de la CCPV', 'brouillon', and '07/08/2018'. There is also a small icon of a document next to the dossier number.

| N° dossier | Procédure | Statut | Mis à jour |
|------------|--|-----------|------------|
| 115607 | Politique de la ville - Dossier Projet-Contrat de ville de la CCPV | brouillon | 07/08/2018 |

Votre demande est soumise aux services instructeurs : vous recevrez alors le message ci-contre

- Après avoir soumis votre demande aux services instructeurs, vous recevrez à titre d'exemple, le message suivant :

Bonjour,

Nous avons le plaisir de vous confirmer la bonne réception de votre dossier n° 115607 ("Politique de la ville - Dossier Projet-Contrat de ville de la CCPV").

Vous pouvez le consulter et/ou le modifier et échanger avec les services instructeurs à cette adresse :

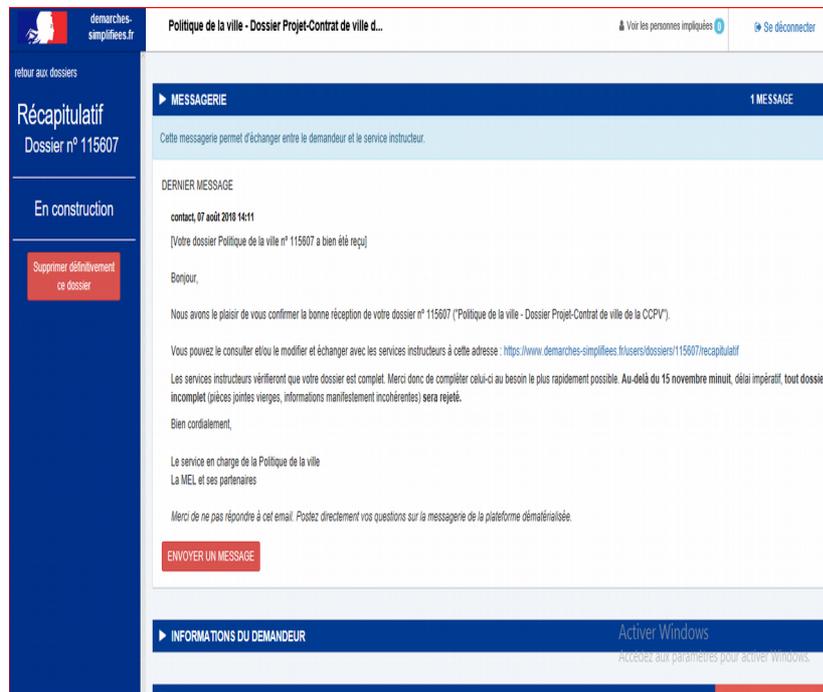
<https://www.demarchessimplifiees.fr/users/dossiers/115607/recapitulatif>

Les services instructeurs vérifieront que votre dossier est complet. Merci donc de compléter celui-ci au besoin le plus rapidement possible. **Au-delà du 15 novembre minuit, délai impératif, tout dossier incomplet (pièces jointes vides, informations manifestement incohérentes) sera rejeté.**

Bien cordialement,

Le service en charge de la Politique de la ville

- En cliquant sur le lien ci-dessus, vous accédez à votre espace pour suivre l'état d'avancement de l'instruction de votre demande comme ci-dessous :



- Dans cet espace, vous pouvez échanger avec les services instructeurs qui peuvent vous inviter éventuellement à produire des compléments d'information si nécessaire.

AIDE POUR RENSEIGNER LE FORMULAIRE STRUCTURE

Budget prévisionnel de la structure

- ✓ Pièce obligatoire pour les associations
- ✓ Modèle en téléchargement au bas du formulaire

AIDE POUR RENSEIGNER LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION

Rappeler le numéro d'enregistrement dématérialisé de votre structure

- ✓ Il s'agit du numéro reçu par courriel après avoir enregistré la structure

Budget prévisionnel

- ✓ Pièce obligatoire pour tous les porteurs

| | |
|--|---|
| 2019 du projet | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Modèle en téléchargement au bas du formulaire |
| Chef de projet politique de la ville | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Les villes et les intercommunalités disposent en général, d'un chef de projet politique de la ville, ils peuvent vous aider dans la construction de votre projet en lien avec les orientations des villes et les intercommunalités |
| Bilan intermédiaire 2018 | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Modèle en téléchargement au bas du formulaire obligatoire pour tous porteurs de projets |
| « Nombre d'équivalents temps plein » (ETP) | <ul style="list-style-type: none"> ✓ Au 31 décembre de l'année n-1, effectifs physiques pondérés par la quotité de travail. ✓ Exemple : 1 personne à temps plein toute l'année (= 1 ETP) + 1 personne ayant travaillé toute l'année à temps partiel 80% (= 0,8 ETP) + 1 personne à temps plein pendant 6 mois (= 0,5 ETP) = 2,3 ETP |